

Arras, le 12 novembre 2019

## **Renforcement des moyens de l'État en mer et de la présence des services de l'État à Calais :**

### **Inauguration des nouveaux locaux de la compagnie de gendarmerie maritime et du nouveau Peloton de Sûreté Maritime et Portuaire de Calais (PSMP)**

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, participera ce mardi 12 novembre 2019 à 15 heures à la capitainerie du Port de Calais, aux côtés du Vice-amiral d'escadre Philippe DUTRIEUX, commandant l'arrondissement maritime de la Manche et de la Mer du Nord, préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord, et du Général de brigade Guillaume GRIMAUX, commandant de la gendarmerie maritime, à l'inauguration des nouveaux locaux destinés à accueillir la compagnie de gendarmerie maritime de Calais et le nouveau Peloton de Sûreté Maritime et Portuaire de Calais.

Cette nouvelle unité aura pour mission de renforcer la sécurité maritime sur le détroit du Pas-de-Calais, au regard de l'importance du trafic dans le détroit et des enjeux de sécurité associés.

Au total, **27 militaires de la gendarmerie** travailleront au siège de la compagnie et au sein de la nouvelle unité.

Le PSMP sera hébergé dans les locaux de la capitainerie du port de Calais. Les travaux d'aménagement ont été pris en charge par le ministère des armées pour un montant d'environ 500 000 euros.

De nouveaux moyens nautiques sont également associés à ce renforcement de la présence de la gendarmerie maritime sur Calais. Le PSMP sera notamment équipé de deux Embarcations à Fond Rigide (EFR) et d'une Vedette de Surveillance Maritime et Portuaire (VSMP).

Ce PSMP vient ainsi compléter les deux unités maritimes déjà implantées dans le Pas-de-Calais (la brigade de surveillance du littoral implantée à Boulogne-sur-Mer pour des interventions sur mer et sur terre et la brigade de gendarmerie maritime composée d'une vedette côtière avec un effectif de 9 personnels pour des interventions uniquement en mer) et les deux unités du département du Nord, pour constituer la compagnie de gendarmerie maritime de Calais.

## QU'EST-CE QUE QU'UN PELOTON DE SÛRETÉ MARITIME ET PORTUAIRE ?

Il s'agit d'une unité spécialisée, composée d'une trentaine de gendarmes maritimes, qui assure la surveillance et la sécurisation des espaces maritimes et portuaires, à savoir les plans d'eau intérieurs des ports et les approches maritimes.

### *Des interventions terrestres et maritimes*

Sa zone d'intervention, qui englobe des espaces terrestres et maritimes, permet d'assurer une continuité entre les dispositifs mis en place par le préfet de département et le préfet maritime sous la responsabilité conjointe desquels ils sont placés.

Des actions menées à la demande des préfets de département et des préfets maritimes

Le PSMP est subordonné opérationnellement et organiquement au commandant de groupement de gendarmerie maritime. Il agit, selon les cas, sous l'autorité du préfet maritime (en mer au-delà des limites administratives des ports et au-delà de la limite transversale de la mer dans les estuaires), ou sous celle du préfet de département (dans les limites administratives des ports ou en deçà de la limite transversale de la mer dans les estuaires).

### *Des acteurs majeurs de la défense maritime du territoire*

Au-delà de leurs missions en matière de lutte antiterroriste, les PSMP ont une mission générale de sûreté dans les ports où ils sont implantés. Ils participent à la lutte contre le transport illicite de marchandises, l'immigration clandestine et les autres actes de malveillance de droit commun. Ils accomplissent leur mission en combinant recueil de renseignement, sensibilisation des acteurs, expertise en matière de prévention (évaluation de sûreté), surveillance générale avec patrouilles et contrôles à quai et à la mer, intervention, investigations et traitement judiciaire. Les équipes de protection embarquées des navires à passagers (EPNAP) sont d'ailleurs essentiellement constituées de personnel des PSMP, en raison de leur savoir-faire.

À la fois unités de prévention et d'action, les pelotons de sûreté maritime et portuaire constituent une composante majeure de la défense maritime du territoire.